

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 17 décembre 2021

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Monsieur Gérard CALASSOU, le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 17 décembre 2021 à 20 h 30.

Date de la convocation du conseil municipal : 11.12.2021.

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID, BOON, MM. DARQUES-ROSE, DELTORT, FAYEMENDY, Mme HALL.

Excusés : MM. ROUCH, MME CAMPOURCY, MM. DELMON, LEVASSEUR, Mme BROUSSE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Mme BOON lit le compte rendu de la réunion du 15 novembre 2021 ; le registre est signé.

I – BAISSÉ D'INTENSITÉ ÉCLAIRAGE PUBLIC - FDEL

- Le Conseil Municipal envisage de baisser l'intensité de l'éclairage public entre minuit et 5 heures sur les routes de VIRE-SUR-LOT, PUY L'EVEQUE et MONTCABRIER. Cette modification permettrait de réaliser des économies d'énergie notamment sur les lampadaires équipés en LED (bon pour la planète).

Des conseillers municipaux ont constaté que certaines villes ont opté pour l'extinction totale en nocturne et que le résultat se révèle peu probant.

- Le Conseil Municipal décide d'équiper les candélabres de prises indispensables à l'occasion de certaines festivités.

II – MEDIATHEQUE NUMERIQUE

Il y a quelques semaines a été signée une convention d'adhésion à la médiathèque numérique pour un coût de 0,13 € par habitant. Depuis, la Communauté de Communes a décidé de prendre en charge le coût de l'opération pour toutes les communes de la Communauté de Communes.

III – CONSEILLER NUMERIQUE

Un conseiller numérique a été recruté par la Communauté de Communes. Cette personne pourra accompagner les administrés dans leurs démarches en ligne, les aider à découvrir l'environnement numérique, apprendre à naviguer en sécurité sur internet, gérer leurs courriels, leurs documents, etc... Une permanence aura lieu les deuxième, troisième et quatrième mardis de chaque mois à l'agence postale de 9 h à 12 h.

IV- ADRESSAGE DES RUES – NUMEROTATION

Les poteaux indicateurs ont été mis en place ; les plaques seront livrées mi-janvier. Chaque foyer sera destinataire d'un courrier explicatif, d'attestations de domicile et de la plaque de numérotation. Les attestations seront nécessaires pour justifier le changement d'adresse auprès des différentes administrations (impôts, sécurité sociale, assurances,...)

V - S.I.F.A - DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE CENEVIERES

Par délibération du Comité syndical, le Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA) s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la commune de CENEVIERES.

Cette commune avait, par délibération de son Conseil Municipal en date du 29 novembre 2021, fait connaître son intention d'adhérer au SIFA.

En application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de DURAVEL consulté se prononce favorablement en faveur de l'adhésion de la commune de CENEVIERES.

VI – SECURITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

En 2021, tous les extincteurs ont été vérifiés et pour nombre d'entre eux remplacés. En 2022, le renouvellement des blocs de sécurité sera réalisé pour un montant de 1 815 €.

VI – SECURITE ROUTIERE

- La vitesse excessive « route de l'Onde » est un souci récurrent et beaucoup décrié. Il serait opportun d'ajouter le panneau d'entrée de village limitant de ce fait la vitesse autorisée à 50 km/h.

- La priorité à droite « rue des HLM » est trop rarement respectée. La pose d'un panneau devra être envisagée.

- Route des écoles : afin d'éviter le stationnement intempestif de nombreux véhicules, la mise en place d'un zébra au sol pourrait être la solution.

VII – DEGAT DES EAUX A L'ECOLE

Suite à un dysfonctionnement de la chasse d'eau du WC à l'étage, les murs et le plancher du hall de l'école ont été inondés, les réserves de papier et de matériel scolaire abimées. Après le passage de l'expert de l'assurance, deux assécheurs ont été installés depuis une semaine. Les peintures sont à remettre en état. Un devis a été demandé auprès d'un artisan.

VIII – LOCATION DU STUDIO

Le studio situé place de la mairie est libre depuis le 1^o décembre mais quelques travaux sont nécessaires avant de pouvoir le proposer à nouveau à la location. Plusieurs personnes sont intéressées par cette location.

IX – PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité de bénéficier de contrats aidés par l'Etat. La prise en charge de l'Etat est actuellement de 80 % du salaire brut de l'employé.

Monsieur le Maire propose de saisir cette opportunité et suggère de créer un emploi d'agent administratif.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve cette proposition, charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires et de procéder au recrutement d'un agent en contrat P.E.C (parcours emploi compétences).

X – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas des droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les redevances de la façon suivante pour l'année 2021 :

<i>ARTERES - EN EURO PAR KM</i>		
Domaine public routier communal	Souterraines	Aériennes
	41,29	55,05

XI - ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEUR C.C.A.S (CANTINE)

Les services de la trésorerie ont communiqué un état des titres de recettes de l'année 2016 pour lesquels les poursuites sont restées sans effet.

Monsieur le Président propose que les créances concernées soient admises en non-valeur et imputées en dépenses à l'article 6542 intitulé « créances admises en non-valeur » du budget C.C.A.S pour un montant de 259.50 euros.

Le Conseil d'Administration approuve cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

XII - ANNULATION PARTIELLE DE TITRE DE RECETTES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de l'encaissement de deux chèques de la régie d'avance des recettes, pour un montant total de 145 €, le 22.04.2020, le Trésor Public de Puy l'Evêque a rencontré des difficultés rendant l'encaissement impossible. Il convient maintenant, d'annuler partiellement le titre de recette n° 76 du 22.04.2020.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et charge Monsieur le Maire des démarches relatives à cette opération.

XIII - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

1. BUDGET COMMUNAL

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bât. publics	250.00 €	
Total D 011 : charg.caract.g	250.00 €	
D 673 : Titres annulés (ex.ant)		250.00 €
Total D 67 : charges except.		250.00 €

2. C.C.A.S.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60623 : Alimentation	100.00 €	
Total D 011 : charg.caract.g	100.00 €	
D 673 : Titres annulés (ex.ant)		100.00 €
Total D 67 : charg. except.		100.00 €

IX – QUESTIONS DIVERSES

1. LETTRE DE MONSIEUR LE PREFET – MESURES SANITAIRES :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet sur les mesures applicables à l'organisation des manifestations. Toutes les réunions avec consommation sont prohibées. En conséquence, le réveillon de la Saint Sylvestre est annulé ainsi que toutes les locations de salle.

2. EGLISE SAINT-HILARION : Mme LABBE-LAVIGNE, coordonnateur patrimoine du Département, a confirmé que la commune pourrait obtenir des subventions pour l'entretien de l'église (entre 40 et 60 %). L'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Lot) doit venir faire un état des lieux pour la sécurisation du plancher et de l'escalier du clocher. Leur concours sera très bénéfique pour solliciter les demandes de subventions et choisir les entreprises habilitées. L'ARIE (Association pour la Restauration Intérieure de l'Eglise) participera financièrement à la restauration des fenêtres.

3. FIBRE : Lors de la dernière réunion communautaire, un bilan de la mise en place de la fibre a été exposé. Tout d'abord et plutôt rassurant, 75 % de nos communes sont équipées. Nous sommes donc sur la bonne voie même s'il faut déplorer la multiplicité des prestataires générant ainsi quelques inconvénients. En effet, il est souvent compliqué de trouver le bon interlocuteur. De plus, les différents opérateurs se partagent le marché et ne sont pas toujours très coopératifs.

4. CHAUFFAGE : La climatisation du local de l'ostéopathe ne fonctionne plus. Deux tiers des appareils de chauffage de la salle Jean JARDEL sont défectueux. La chaudière au fioul déjà très ancienne qui assure le chauffage de l'école accuse son âge et son entretien devient de plus en plus compliqué.

5. CIMETIERE : Le columbarium commandé il y a plusieurs mois est prêt à poser. Il faut maintenant réaliser la chape d'accueil de 15 à 20 cm d'épaisseur et assez large pour que les visiteurs puissent circuler. La location d'un mini pelle est envisagée pour aider le personnel communal à la réaliser.

6. ACHAT D'UN SOUFFLEUR : Un des souffleurs est en panne. Le devis de remise en état est de 900 €. En conséquence, l'achat d'un appareil neuf sera plutôt envisagé pour l'automne 2022.

7. ECLAIRAGE DE L'ECOLE : Le lampadaire au niveau de la croix éclaire très mal en raison de la proximité des arbres qu'il faudrait élaguer. Monsieur le Maire rappelle et demande aux membres du conseil de signaler les pannes constatées en indiquant le numéro du poteau concerné.

8. CANALISATIONS : - A l'école, deux WC sont très souvent bouchés. Lors des futurs travaux de rénovations, les canalisations seront totalement revues afin de pallier ces désagréments de plus en plus répétitifs.

- Le réseau pluvial route de Montcabrier n'est plus en mesure d'absorber les pluies. En effet, avec le temps, les canalisations se sont en parties colmatées.

9. PRET DE MATERIEL : Afin de mieux gérer le prêt de matériel, les associations qui souhaitent en utiliser devront faire une demande écrite et de préférence quelques jours en amont.

10. DESERTS MEDICAUX : Le lundi 3 décembre, salle Jean JARDEL, Monsieur Rémi BRANCO, Vice-Président Départemental et Mme Véronique CHASSAIN, Conseillère Départementale, ont conviés les Duravellois à s'exprimer sur leurs difficultés à trouver un médecin généraliste ou autre professionnel de santé. A cette occasion et afin de mieux répondre à leurs attentes, un questionnaire leur a été remis et ils ont été très nombreux à le renseigner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.

